

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

2024D070

OBJET :
03. SIGNATURE D'UNE
CONVENTION
D'OBJECTIFS AVEC
L'ASSOCIATION
MÉDIATION
MERVILLOISE. ANNÉE
2024.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-quatre, le treize JUIN à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Mme BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme BOULENGUER Peggy
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Médiation Mervilloise accompagne et aide les organisateurs d'animations, de soirées, de fêtes à sécuriser leurs événements.

De ce fait, elle accompagne également la collectivité en ce sens lors de manifestations communales.

Par délibération du 28 mars 2024, la commune a autorisé la signature d'une convention d'objectifs pour l'intervention de 12 médiateurs pour les fêtes de Pâques.

C'est la raison pour laquelle il y a lieu de prévoir une convention d'objectifs pour l'intervention de médiateurs pour les manifestations communales prévues tout le long de l'année (Fête de la musique, Fête de la Lys et Course de Baignoires, 14 juillet, Festiaoût, Marché de Noël et tout événement imprévisible d'envergure communale), moyennant une aide annuelle de 2 500 €.

Les versements se feront par prestation et par bon de commande pour engagement.

À ce titre, le conseil municipal invité, autorise Monsieur le Maire à l'unanimité des votes exprimés (27 pour, 2 abstentions: liste « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale »), à :

- signer la convention d'objectifs dont il s'agit, dont un exemplaire est annexé à la délibération ;
- signer tout document s'y rapportant ;
- imputer les dépenses à l'article 65748 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ